Image not found or type unknown

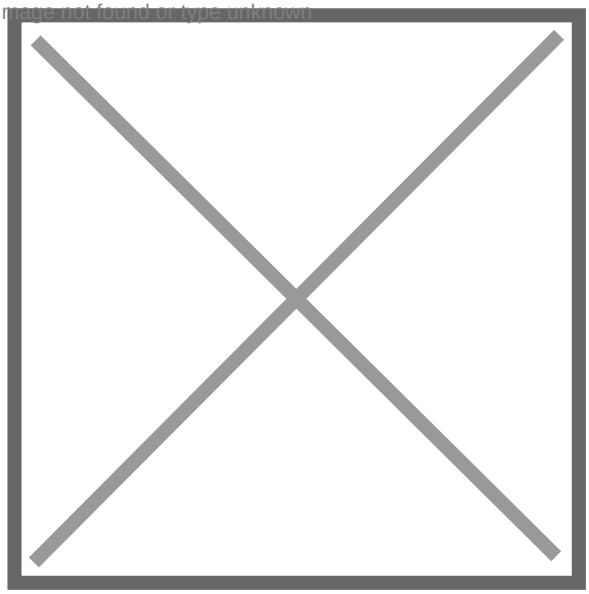

Séparation et vente de maison

Par **nancy59860**, le **18/08/2013** à **21:04**

bonjour, je suis en couple depuis 5 ans et nous avons acheté il y a 1 ans 70% pour Monsieur et 30 pour moi.
j'aimerais partir mais me menace de ne pas vouloir vendre il dit que je suis coincé car il a une plus grosse part.
comment faire si il refuse de vendre car je ne peut pas payer le crédit et un loyer à part.?
comment cela se passe si j'arrête d'alimenter le compte commun où est prélever le crédit?
merci beaucoup cordialement

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **00:23**

bsr,
en union libre, la séparation est libre.
en cas de litige seul un juge pourra le trancher car le bien est en indivision, le fait que votre concubin est une plus grosse part ne lui procure aucun avantage particulier sauf procédure devant un tribunal s'il voulait vendre et pas vous (règle des 2/3).
si votre concubine refuse de vendre, il peut racheter votre part.
s'il refuse le rachat menacez le de ne plus payer, comme il y a certainement solidarité dans le prêt, la banque demandera à votre ami de payer si sa solvabilité est supérieure à la vôtre.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés